

5^{ème} COURSE DE CÔTE REGIONALE DE ROQUEFORT

Les 10 et 11 MAI 2025

PRE-REGLEMENT PARTICULIER MODERNE



*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.
Le permis d'organisation délivré, l'organisateur doit envoyer un exemplaire du règlement à chacun des officiels de la compétition. Il doit également adresser à ces officiels un exemplaire de chaque additif dès son approbation par la FFSA.
Le règlement définitif ne doit pas être diffusé avant le retour du pré-règlement visé par la FFSA.*

ECURIE MILLAU RACING

Organise le 10 et 11 mai 2025

Une compétition automobile régionale dénommée :

5^{ème} Course de Côte Régionale de Roquefort

Cette compétition compte pour :

La Coupe de France de la Montagne 2025 - Coef : 1.

Le Championnat de la Ligue Régionale **Occitanie Pyrénées** de la montagne 2025.- Coef : 2

Le Challenge des Commissaires de la Ligue Régionale **Occitanie Pyrénées 2025**.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Occitanie Pyrénées sous le numéro :

En date du

Et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro :

En date du

Visé Ligue
R12 du 12.03/25

Visé FFSA
212 du 12.03/25



7 rue André Citroën
31130 BALMA
Tél : 05 61 58 23 59

contact@sportauto-occitaniepyrenees.fr

Organisateur administratif :

ASA Sud-Aveyron

Président : JAMMES YANNICK

Adresse : 12, rue Jean MOULIN 12400 SAINT AFFRIQUE

Téléphone : 06.11.13.66.82- Adresse mail : asasudaveyron.saintaffrique@gmail.com

Organisateur technique

ECURIE MILLAU RACING

Co-Présidents : JEAN-MICHEL ALARCON et OLIVIER GIRMA

Adresse : ZAC Cap du Crés chez Soudure Inox Création chemin de Sallèles 12100 MILLAU

Téléphone : 06.07.58.01.83 - Adresse mail : ecuriemillauracing@gmail.com

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mr Marcel CABROL	Licence n°14590/0905
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	Mme Danielle LAVAL	Licence n°111476/0910
	Mr Lionel CALAGE	Licence n°6734/0909
	Mr Yves ESCLOUPE	Licence n°76046/0903
Directeur de Course	Mr Philippe BADOU	Licence n° 27999/0906
Directeur de Course Stagiaire Adjoint	Mr André FOURMENT	Licence n°6222/0910
Commissaires Techniques (B au minimum)	Mr Christophe NATEWAJKO	Licence n°-----
	Mr Marcel CERDAN	Licence n°19463/0815
	Mr Maximilien BROUILLET	Licence n°228697/0906
Chargé de la mise en place des moyens	Mr Gérard LAVAL	Licence n°111477/0910
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mr -----	Licence n°-----
	Mr Maximilien BROUILLET	Licence n°-----
Chargé des Commissaires de route	Mr Jean Louis ALLE	Licence n°2267/0805
	Mr Kevin LABEAUME	Licence n°250256/0805
	Mr Thibault ZANATTA	Licence n°-----
Chronométrateurs	Mme Nicole BONNET	Licence n° 7422 / 0901
Classements	Mr Johan DUBEE	Licence n°309562/0906
Relation avec la presse	Mr Stéphane ROUANET	Licence n°296840/0903
Commissaires délégués au parc d'assistance et fermé, et points de retournement.	Mr Cyril VERGUES	Licence n°258051/0805
	Mr Gaétan VALETTE	Licence n°203687/0906
	Mr Olivier GIRMA	Licence n°349111/0805
	Mr Jean-Michel ALARCON	Licence n°-----
	Mr Jean Christophe POUJOL	Licence n°227595/0903

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **mardi 06 mai 2025 à minuit.**

Publication de la liste des engagés le **jeudi 08 mai 2025.**

Vérifications administratives le **samedi 10 mai 2025 de 15 heures à 18 heures 45 et le dimanche 11 mai 2025 de 07 heures à 08 heures, salle des fêtes de ROQUEFORT SUR SOULZON.**

Vérifications techniques le **samedi 10 mai 2025 de 15 heures 15 à 19 heures et le dimanche 11 mai 2025 de 07 heures 15 à 08 heures 15 devant l'Office de Tourisme de ROQUEFORT SUR SOULZON.**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le **dimanche 11 mai 2025 à 08 heures 25, salle des fêtes de ROQUEFORT SUR SOULZON.**

Briefing des commissaires le **dimanche 11 mai 2025 à 08 heures (ligne de départ)**

Essais non chronométrés le **dimanche 11 mai 2025 de 08 heures 30 à 09 heures 15.**

Essais chronométrés le **dimanche 11 mai 2025 de 09 heures 30 à 12 heures.**

Briefing des pilotes **par écrit le samedi 10 mai 2025 et le dimanche 11 mai 2025 lors des vérifications administratives.**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le **dimanche 11 mai 2025 à 12 heures 45, salle des fêtes de ROQUEFORT SUR SOULZON.**

Course

- 1^{ère} montée le **dimanche 11 mai 2025 à partir de 14 heures.**
 - 2^{ème} montée le **dimanche 11 mai 2025 à partir de 15 heures 15.**
 - 3^{ème} montée le **dimanche 11 mai 2025 à partir de 16 heures 30.**
- Une 4^{ème} montée est susceptible d'être organisée à la discrétion du Directeur de Course selon l'horaire**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : le **dimanche 11 mai 2025 après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé**

PODIUM et remise des prix : le **dimanche 11 mai 2025 à 18 heures 30, salle des fêtes de ROQUEFORT SUR SOULZON.**

Les concurrents pourront retirer leur prix et les chèques correspondants à la remise des prix.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le **samedi 10 mai 2025 à 19 heures, salle des fêtes de ROQUEFORT SUR SOULZON.**

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le **samedi 10 mai 2025 de 15 heures à 18 heures 45 et le dimanche 11 mai 2025 de 07 heures à 08 heures, salle des fêtes de ROQUEFORT SUR SOULZON.**

Vérifications techniques le **samedi 10 mai 2025 de 15 heures 15 à 19 heures et le dimanche 11 mai 2025 de 07 heures 15 à 08 heures 15, devant l'Office de Tourisme de ROQUEFORT SUR SOULZON.**

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : Carrosserie

Adresse : Carrosserie **DE LAUMIERE – 12490 SAINT-ROME DE CERNON**

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **dimanche 11 mai 2025 à 08 heures 15**.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le **dimanche 11 mai 2025 à 08 heures 30**.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mr Jean-Michel ALARCON. ZAC Cap du Crès chez Soudure Inox Création chemin de Salleles 12100 MILLAU jusqu'au mardi 06 mai 2025 à minuit.

Les droits d'engagement sont fixés à 320. €, Réduits à 170 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des droits d'engagement **Les chèques devront être établis à l'ordre de : ECURIE MILLAU RACING**

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 75

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

Une même voiture pourra être utilisée successivement par 2 conducteurs.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) et publicité optionnelle feront l'objet d'un additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de ROQUEFORT se situe sur la commune de ROQUEFORT SUR SOULZON (12250).

La course se déroulera en 3 montées. (4^{ème} montée à a discrétion du Directeur de Course)

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : route de Tendigues en direction de la D23

Arrivée : sur la D23 à 280 mètres avant l'entrée dans le village de ROQUEFORT SUR SOULZON

Pente moyenne : 5%

Longueur du parcours : 1900 mètres

Modalités de retour au départ : par la route de course en convoi

Parc de départ (*lieu*) : Parking salle des fêtes de ROQUEFORT SUR SOULZON.

Parc d'arrivée (*lieu*) : Parking salle des fêtes de ROQUEFORT SUR SOULZON.

6.2P. ROUTE DE COURSE

L'accès au départ se fait en convoi par la route de course (D23) à partir du parc d'assistance de ROQUEFORT SUR SOULZON jusqu'à la ligne de départ sur la route de Tendigues.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : route de Tendigues

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés parking de la salle des fêtes de ROQUEFORT SUR SOULZON.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de **14 heures le samedi 10 mai 2025**.

Les remorques devront être garées à.....

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé parking de la salle des fêtes à ROQUEFORT SUR SOULZON.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : salle des fêtes de ROQUEFORT SUR SOULZON
- pendant les essais et la course au parc départ : salle des fêtes de ROQUEFORT SUR SOULZON
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée : salle des fêtes de ROQUEFORT SUR SOULZON

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des

dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) :

Salle des fêtes de ROQUEFORT SUR SOULZON le **samedi 10 mai 2025 de 15 heures à 19 heures et le dimanche 11 mai 2025 de 08 heures 30 à 18 heures 30.**

Téléphone permanence n° 06.07.58.01.83(Olivier GIRMA)

Centre de secours le plus proche :

Lieu : **ROQUEFORT SUR SOULZON** Téléphone n° **18 ou 112**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) en complément du briefing écrit et si nécessaire aura lieu le dimanche 11 mai 2025 à 12 heures 15 au parc d'arrivée

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : **aux feux tricolores.**

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée de course. Les classements officiels provisoires seront affichés au Parc Fermé après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Les classements suivants seront établis :

- un classement général (série A et B confondu).
- un classement général féminin.
- un classement par groupes.
- un classement par classes.

ARTICLE 10P. PRIX

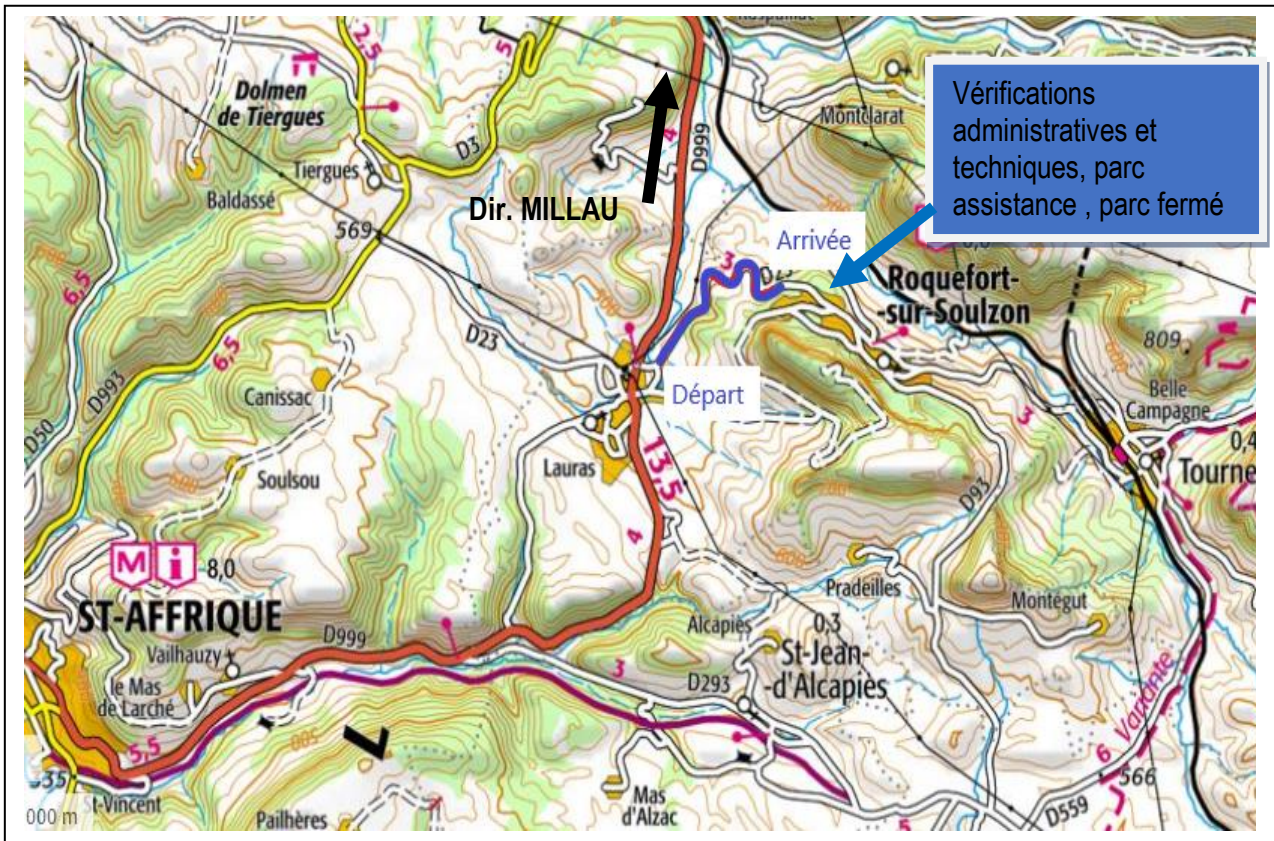
La remise des prix se déroulera le dimanche 11 mai 2025 à 18 heures 30, salle des fêtes de ROQUEFORT SUR SOULZON

Les prix en espèces et les coupes sont non cumulables.

Répartition des prix	1er	2ème	3ème				
Classement Scratch	300 €	250 €	200 €				
Groupe	1er	2ème	3ème				
Moins de 2	80€						
De 2 à 5	160€						
De 6 à 10	160€	90€					
11 et +	160€	90€	50€				
Classe	1er	2ème	3ème	Féminines	1ere	2ème	3ème
Moins de 2	60€			Moins de 2	80 €		
De 2 à 5	120€			De 2 à 5	160 €		
De 6 à 10	120€	70€		De 6 à 10	160 €	90 €	
11 et +	120€	70€	40€	11 et +	160 €	90 €	50 €



Implantation de la course



Tracé de la course

